

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Dépôt rapport financier 2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, lors d'une séance **ordinaire** du conseil, laquelle se tiendra le **15 juillet 2025, à 19 h 30**, en la salle habituelle des délibérations, seront déposés le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport du vérificateur.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le dépôt du rapport financier.

Donné à Saint-Damien, le 4 juillet 2025.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier

